



MAREDIA 27
2, place Alfred de Musset
Imm. Séquoïa – Porte 6
27000 ÉVREUX
02.32.23.86.50

MAREDIA 76
Ile Lacroix
20 Rue Stendhal
76000 ROUEN
02.35.07.39.93
www.maredia.fr

Antenne ESTUAIRE
Maison des Réseaux
337, rue du bois au coq
76620 LE HAVRE
02.35.41.60.10

Charte d'adhésion médecin

La Maison Régionale du Diabète (MAREDIA) est un réseau de professionnels de santé. Il a pour objectif de favoriser une prise en charge de qualité des personnes atteintes de diabète de type II en permettant :

- ✓ Un accès des patients adhérents aux programmes d'éducation thérapeutique (ETP)
- ✓ Un accès, sous condition¹, des patients adhérents à trois consultations diététiques prises en charge par le réseau
- ✓ Une harmonisation des pratiques des professionnels de santé autour de la prise en charge du diabète
- ✓ Une Coopération renforcée entre les différents professionnels de santé prenant en charge les patients atteints de diabète de type II

Les patients adhérents au réseau conservent la possibilité de choisir librement les médecins et professionnels de santé qu'ils sont amenés à consulter dans le cadre de la prise en charge de leur diabète ou de toute autre pathologie.

Je, soussigné(e), Dr

Spécialité :

Adresse prof. :

CP : _ _ _ _ Ville :

Tél. : _ . _ . _ . _ . _ . _ Email :

N° RPPS : _ _ _ _ _

Déclare adhérer au Réseau MAREDIA, destiné aux diabétiques de type II et m'engager à :

- Mettre ma pratique en conformité avec les protocoles du réseau
- Informer mes patients de l'ensemble services rendus par le réseau et de l'intérêt d'y adhérer

En retour, le réseau s'engage à m'informer lorsqu'un de mes patients adhère au réseau (sauf demande contraire et expresse du patient). Un compte-rendu me sera adressé à l'issue du bilan éducatif partagé.

Je pourrai à tout moment, si je le désire, arrêter ma participation au réseau. J'en informerai mes patients inclus dans le réseau, et le réseau. Cette adhésion me permet de bénéficier d'un accès privilégié aux informations transmises par le réseau ; et notamment, les dates des séances d'information pour les patients, les formations et communications aux professionnels.

Fait à :

le :

Cachet et signature

¹ Pour bénéficier d'une prise en charge de ses consultations diététiques, le patient devra avoir eu un entretien préalable visant à établir un plan personnalisé de soin et participé à, au moins, une séance d'éducation nutritionnelle de groupe. Cette prise en charge sera prescrite par son médecin (traitant ou spécialiste).